UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Direction des Etudes
et du Pilotage des Formations

Délibération portant approbation sur la réouverture du Diplôme universitaire gestion et suivi du trait de côte.

Point n° 6 inscrit à l'ordre du jour

Commission de la formation et de la vie universitaire du 12 septembre 2023

Délibération n° 2023_1209_42.1

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-6 et L. 712-6-1 ;
Vu les statuts de l'Université de La Réunion mis à jour le 15 septembre 2022 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration n°2022-40 de l'Université de La Réunion en date du 7 juillet 2022 portant élection de Monsieur le Docteur Jérôme GARDODY, à la Vice-Présidence du Conseil d'Administration en charge de la Formation et de la Vie Universitaire (VP FVU) ;
Vu les propositions de la Direction de la Formation professionnelle Tout au Long de la Vie (DFTLV), transmise le 29/08/2023 ;

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire **approuve la réouverture du Diplôme universitaire gestion et suivi du trait de côte.**

(Cf. Documents relatifs à la réouverture du Diplôme gestion et suivi du trait de côte, annexés).

Résultats des votes :
Nombres de membres présents ou représentés au moment du vote : 35
Nombre de voix pour : 35
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0

Fait à Saint-Denis le 04 OCT 2023

Par délégation, Vice-Président du Conseil d'Administration
en charge de la Formation et de la Vie Universitaire

Dr Jérôme GARDODY

Fiche formation

Dépôt par : Pr. Pennober Gwenaëlle

Informations générales

Domaine / Champ

(Toutes les formations LMD sont regroupées en champs/domaines. Les champs/domaines de formation sont déterminés par chaque université notamment en fonction de ses spécificités et de son identité. Ils sont soumis à l'accord du Ministère. Un domaine regroupe ainsi plusieurs disciplines et l'Université de La Réunion propose 2 champs/domaines :

(À cocher)

☐ Cultures, territoires et sociétés plurielles dans l'océan Indien

☒ Sciences, technologies et santé en environnement tropical

Type de formation / diplôme / titre

(À cocher ou compléter)

☐ DAEU (Diplôme d'Accès aux Études Universitaires)
☐ DEUST (Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques)
☐ BUT (Bachelor Universitaire de Technologie)
☐ Préparation aux concours
☐ Licence
☐ Grade Licence
☐ Licence Professionnelle
☐ Master
☐ Grade Master
☐ Diplôme d'ingénieur
☐ Doctorat
☒ Diplôme universitaire
☐ Diplôme d'État
☐ DFGS (Diplôme de Formation Générale en Sciences) : ☐ DFGSM(médicales) ☐ DFGSMa (maïeutiques)
☐ DES (Diplôme d'Études Spécialisées)
☐ Autre (À préciser)

Intitulé / Mention

(On parle de « mention » pour l'intitulé d'un diplôme national. Elle est une subdivision du domaine. Se référer aux arrêtés qui fixent ***la nomenclature des Licences, Licences professionnelles et Masters*** *et établissent ainsi la liste nationale des mentions) :*

(À compléter)

Parcours

(*L'intitulé d'un parcours est facultatif, il est propre aux établissements qui les portent. Il a vocation à indiquer une orientation et une identité particulière de la mention. Le parcours représente un ensemble cohérent de matières, plus particulièrement adapté au projet et à la progression des étudiants ou encore à un besoin spécifique du territoire, monde socio-économique, etc.)*

DU Gestion et suivi du trait de côte

Régime de la formation

(À cocher)

☐ formation initiale
☒ formation continue

Précisez si la formation est en « alternance » :

☐ OUI
☒ NON

Niveaux d'études à la fin de la formation

(À cocher)

☐ Baccalauréat ou équivalent
☐ Baccalauréat + 2 ou équivalent
☐ Baccalauréat + 3 ou équivalent
☐ Baccalauréat + 4 ou équivalent
☐ Baccalauréat + 5 ou équivalent
☐ Baccalauréat + 8 ou équivalent
☒ Aucun - non concerné

Modalités d'enseignement

(À cocher)

☒ En présentiel

Lieu(x) d'enseignement à préciser (À cocher)

☒ Campus du Moufia
☐ Campus du Tampon
☐ Campus de Terre-Sainte
☐ Site de la Victoire
☐ Site de la Technopole
☐ Site de Bellepierre
☐ Autre(s) (Lieu(x) à préciser)

☐ À distance

Modalités à préciser (À cocher)

☐ Distanciel synchrone
☐ Distanciel asynchrone

Crédit (ECTS) de la formation

(À cocher)

☐ 60 crédits *(ex : une Licence professionnelle sur 1 an - 3ème année)*
☐ 120 crédits *(ex : un Master sur 2 ans - du Master 1 au Master 2)*
☐ 180 crédits *(ex : une Licence sur 3 ans - de la Licence 1 à la Licence 3)*
☒ Aucun - non concerné
☐ Autre (Nombre de crédits à préciser)

Modalités d'enseignement

(À cocher)

☒ Présentiel
☐ Campus du Tampon
☐ Campus de Terre-Sainte

Présentation de la formation

Résumé de la formation

(400 caractères environ. Il s'agit d'y indiquer le contenu général et synthétique de la formation, d'y apporter les informations clés qui pourraient éveiller la curiosité des étudiants - environ 400 caractères)

Le DU gestion et suivi du trait de côte vise à former les techniciens et ingénieurs territoriaux à la problématique de l'érosion littorale, aux nouvelles méthodes de suivi du trait de côte (observatoires, résultats de la recherche) et à la gestion des risques côtiers (PPRI, nouvelles stratégies de l'état). Cette formation est adossée aux observatoires portés par l'OSU-Réunion et le BRGM.

Objectifs pédagogiques de la formation

(600 caractères environ. Il s'agit d'expliciter ce que la formation cherche à faire atteindre aux étudiant.e.. s à l'issue de celle-ci)

Dans cette formation mobilisant professionnels et universitaires, l'équipe pédagogique nous invite à mieux comprendre le fonctionnement des littoraux, la dynamique actuelle des littoraux, l'érosion côtière, la submersion marine et la gestion des risques côtiers en fonction des différents types de côtes à la Réunion. Elle nous invite aussi à explorer les solutions lourdes de protection et celles qualifiées de « solutions douces ».

Objectifs pédagogiques :
- Distinguer la diversité des côtes face à l'érosion côtière et à la submersion marine ;
- Appréhender les processus géomorphologiques et d'hydrodynamique côtière ;
- Connaitre les stratégies institutionnelles et les outils de gestion des risques (PPRI, loi climat résilience,…) ;
- informer sur les modalités de mitigation de l'érosion et de suivis du trait de côte ;
- informer sur la contribution des programmes de recherche et des observatoires.

Atouts de la formation

(1500 caractères environ. Il s'agit d'indiquer les points forts et les avantages de la formation, de valoriser ses spécificités qui pourraient la rendre plus attractive qu'une autre formation équivalente ou différente)

Le DU s'inscrit dans les actions de l'observatoire du littoral de La Réunion porté par la DEAL, l'OSU-Réunion, le BRGM et la Région Réunion. Il mobilise l'expertise des principaux acteurs du littoral du suivi du trait de côte et de la gestion des risques côtiers à la Réunion et s'appuie sur l'expertise de l'institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM) basé à Brest. La formation est centrée sur la problématique des littoraux réunionnais.

Compétences visées

(1100 caractères environ. Pour cette partie, il est utile de se référer à la fiche/certification RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) correspondante. Ces fiches sont disponibles sur le site de France Compétences : https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/) dans la rubrique « Trouver une certification »)

Ajouter en pièce jointe la fiche RNCP correspondante ou lien hypertexte

Coût de la formation

La formation est financée pour 12 étudiants dans le cadre de la convention DEAL/OSU-Réunion à auteur de 3500 euros

Programme de la formation

Résumé des enseignements par parcours

(1500 caractères environ. Indiquer en quoi consiste les grandes orientations et/ou unités d'enseignement de la formation et détailler davantage les contenus et les approches pédagogiques proposés)

UE 1 : **Terrain sur les différents types de littoraux de La Réunion**. Etudes de sites : (i) **littoraux récifaux** (historique, anthropisation, morphologies, budget sédimentaire, suivis et restauration écologique) (ii) **littoraux détritiques sableux** (historique, morphologies, budget sédimentaire, suivis et gestion et aménagement) (iii) littoraux à falaise et grèves (historique, morphologies, budget sédimentaire, suivis et gestion et aménagement)

UE 2 : **Environnement littoraux sédimentaires** : (i) rappel des concepts et définition (ii) notion de géomorphologie littorale (falaises, littoraux détritiques et biodétritiques), notion d'hydrodynamique côtières et mesures au sein de l'OSU-Réunion (SONEL, SNO Dynalit et Reeftemps), mesures et

suivis de la cinématique littorale (SNO Dynalit : profils de plages DGPS, MNT drone, trait de côte imagerie spatiale) (iii) suivis de la morphologie littorale et de l'hydrodynamisme par le BRGM (Obscot et autres suivis des houles)

UE3 : **Gestion des risques côtiers et techniques actuelles de surveillance et de préservation du milieu littoral** (i) Risques côtiers PPRI (loi climat et résilience) outils et volet réglementaire (ii) Risques côtiers : Caractérisation des aléas (PPRI) (iii)Risques côtiers : Nouvelle Stratégie de l'état de gestion intégrée du trait de côte (iv) Observatoires : SI GEOSUR Observatoires et Stratégie Nationale autour des observatoires (v) Risques côtiers PPRI (IMMOcor, guide d'ouvrage, gestion sédimentaire)) (vi) Résultats de la recherche RENOVRISK -transfert

Stage et projets encadrés

(À compléter le cas échéant en précisant la période et la durée)

Modalités d'évaluation

Distanciel asynchrone sous forme de questionnaire de type QCM et de questions ouvertes.

Durée et volume horaire de la formation

23 h

Date prévisionnelle d'ouverture de la formation

19 octobre 2023

Dispositifs spécifiques

(Il s'agit de préciser le cas échéant si des dispositifs et des accompagnements sont mis en place. Exemples : aide à la réussite, parcours individualisés, tutorat, accès santé, aide à la recherche d'entreprise etc. Indiquer "NC" si « Non Concerné »)

NC

Admission

Condition d'accès à la formation

☐ Baccalauréat ou équivalent
☐ Baccalauréat + 2 ou équivalent
☐ Baccalauréat + 3 ou équivalent
☐ Baccalauréat + 4 ou équivalent
☐ Baccalauréat + 5 ou équivalent
☒ Aucune - non concernée
☐ Autre(s) (à préciser)

Public concerné

Ingénieurs et techniciens territoriaux

Capacité d'accueil

12

Période d'ouverture des candidatures

22 août au 21 septembre 2023

Et après ?

Poursuite d'études

NC

Débouchés métiers

(Il s'agit de lister les différents postes, emplois, métiers auxquels peuvent accéder les étudiant.e.s à l'issue de la formation)

Il s'agit d'une formation de renforcement de capacité pour des ingénieurs et techniciens œuvrant sur le littoral réunionnais ou pouvant être amenés dans le cadre d'une mobilité à investir les questions de gestion des littoraux

Contacts pédagogique et administratif

Nom / prénom :

Adresse mail : (À compléter)

Par délégation du Président de l'Université de la Réunion
Le Vice-Président du Conseil d'administration en charge
de la formation et de la vie universitaire

Jérôme GARDODY

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

AUTRES DIPLÔMES (DUT, DU etc.)

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES

Année universitaire 2023-2024

Soumis à la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du

CHAMP :	☒ Sciences Technologie et Santé en Environnement Tropical
	☐ Culture, Territoire et Sociétés plurielles dans l'océan Indien
DIPLOME :	Diplôme Universitaire
NIVEAU(X) :	☐ 1ère année ☐ 2ème année ☐ 3ème année ☒Inter-cycle
INTITULÉ:	DU Gestion et Suivi du trait de côte
RÉGIME :	☐ formation initiale ; ☒ formation continue
MODALITÉS :	☒ présentiel ; ☐distanciel ; ☐hybride ; ☐alternance
RESPONSABLE(S) PEDAGOGIQUE(S) :	Responsable pédagogique : Pr. PENNOBER Gwenaëlle Responsable scientifique : Pr. PENNOBER Gwenaëlle Coordonnateur pédagogique : Jocelyne Baret
GESTIONNAIRE(S) PEDAGOGIQUE(S) :	La DFTLV

Préambule

Le règlement spécifique des études a pour objectif de compléter le règlement général des études (RGE) en fixant, pour chacune des formations, les dispositions particulières liées notamment, aux conditions d'admission, à l'inscription pédagogique, à l'organisation des enseignements et aux contrôles des connaissances et des compétences.

1. Dispositions générales

1.1 Les conditions d'admission

CONDITIONS D'ADMISSION [dispositions fixées dans le règlement général des études - RGE] *(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)*	
Modalités particulières à préciser le cas échéant *(Les conditions d'admission doivent être complétées de façon détaillée. L'ensemble des éléments pris en compte doivent apparaître. Ex : notes prises en compte, formations conseillées, critères qualitatifs, formations spécifiques à suivre pour entrer dans cette formation (ex certification) ...)*	☐ Niveau de diplôme requis : NC - Diplôme BAC + 3 ou équivalent - ☐ Diplôme ou titre admis en équivalence requis : ☐VAPP (Validation des acquis professionnels et personnels) ☒ Expériences de formation et/ou professionnelles attendues : Ingénieurs et techniciens territoriaux Conditions d'accès : sélection sur dossier comportant un CV, une lettre de motivation et un certificat de travail.

1.2 L'inscription

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE *(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)*	
Modalités complémentaires à préciser *(Quand? Où? Auprès de qui? Comment ? Etc.)*	☒ Lieu(x) de l'inscription à préciser : E-candidat IA WEB ☒ Dates d'inscription à préciser : à partir du 25 septembre 2023

1.3 Objectifs de la formation

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET PROFESSIONNELLES DE LA FORMATION

2. Organisation des enseignements

2.1 Organisation générale

Nombre d'UE	3
Volume horaire étudiant de la formation par année	23 heures

2.2 Composition des enseignements

Se reporter au tableau de modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) en annexe 2

Commentaires sur certains éléments du tableau des MCCC *(si les modalités du mémoire, stage, projets tuteurés, certaines UE etc. nécessitent des précisions)*
UE 1 : Terrain sur les différents types de littoraux de La Réunion. 8hrs UE 2 : Environnement littoraux sédimentaires 7.5 hrs UE3 : Gestion des risques côtiers et techniques actuelles de surveillance et de préservation du milieu littoral 7,5 hrs

2.3 Assiduité aux enseignements

ASSIDUITÉS, MODALITÉS ET JUSTIFICATIFS D'ABSENCE	
Aux CM	☒ obligatoire ; ☐ facultative
Aux TD	☐obligatoire ; ☐ facultative ☒ non concerné
Aux TP	☐ obligatoire ; ☐ facultative ☒ non concerné
Dispense d'assiduité (*A préciser)*	Non concerné - régime de la formation continue

Modalités et justificatifs d'absence (*A préciser)*	Le respect de l'assiduité fait partie intégrante de l'organisation pédagogique. Des fiches de présence sont remplies et signées par les enseignants à chaque séquence pédagogique. • <u>GESTION DES ABSENCES</u> Les absences sont comptabilisées en heures. Des relevés d'assiduités sont établis périodiquement et communiqués au stagiaire et au financeur de la formation. Seules les absences autorisées avec justificatifs - absences justifiées (ABJ) n'entrainent pas de sanctions sauf en cas de prolongation anormale : • maternité, maladie, incapacité résultant d'un accident (arrêt de travail ou certificat médical original) • obligations civiles et militaires (convocation) • examen du permis de conduire (convocation) • mariage du stagiaire (extrait d'acte de mariage) • naissance d'un enfant (extrait d'acte de naissance) • décès d'un parent, enfant, conjoint (actes) • enfant malade (certificat médical original) • appel préparation à la défense (convocation) • entretien d'embauche (convocation) • fermeture de l'établissement par décision administrative Tout autre cas sera laissé à l'appréciation du responsable pédagogique : si le motif et le justificatif sont jugés irrecevables par le responsable pédagogique, l'absence sera considérée comme injustifiée (ABI). Le justificatif doit être déposé impérativement sous 48 heures ouvrés au secrétariat pédagogique. Il peut être procédé à des vérifications de la validité des justificatifs auprès des organismes émetteurs. L'usage de faux documents sera pris en compte par le jury de diplôme et pourra faire l'objet d'une sanction auprès de la section disciplinaire à l'égard des usagers de l'Université de La Réunion. - Toute absence prévue doit être signalée à l'avance à l'administration avec justificatif. Il est par conséquent nécessaire de prévenir le responsable pédagogique ainsi que les enseignants concernés. - Toute absence imprévue doit être signalée le plus rapidement possible au secrétariat du département par téléphone ou par courriel. - En cas d'absence supérieure à 10 jours de manière injustifiée, le stagiaire sera contacté par courriel puis par lettre recommandée avec accusé de réception dans laquelle le responsable pédagogique lui rappellera l'obligation d'assiduité. Si aucun justificatif n'est fourni, l'absence sera considérée comme injustifiée (ABI). Sans retour de sa part, par retour de courrier avec justificatifs, il pourra faire l'objet d'une convocation devant l'équipe pédagogique.

3. Règles d'acquisition des enseignements

3.1 Validation

(UE, semestres le cas échéant, année...)

VALIDATION Règles d'acquisition des UE, blocs de connaissances et de compétences, semestres, année, diplôme *(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)*	
Eléments constitutifs ou matières le cas échéant	
UE	
Semestre	
Année	
Diplôme	Avoir la moyenne au cumul des 3 unités d'enseignement

3.2 Compensation

COMPENSATION *(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)*	
Préciser les modalités de compensation si besoin	NC

3.3 Capitalisation

CAPITALISATION/CONSERVATION *(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)*	
Préciser les modalités de capitalisation si besoin	NC

4. Examens

4.1 Modalités de convocation et d'accès aux épreuves

POUR CHAQUE SEMESTRE ET/OU CHAQUE ÉPREUVE MODALITÉS DE CONVOCATION ET CONDITIONS D'ACCÈS *(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)*	
A préciser	Calendrier communiqué en début de formation par l'équipe pédagogique et la DFTLV En cas de modification, tout changement sera porté à la connaissance des stagiaires par au moins 15 jours avant. Les stagiaires sont convoquées par mail avant chaque session de formation (en présentiel ou distanciel) ainsi qu'aux épreuves (contrôle terminal écrit et soutenance), par la DFTLV, 3 à 2 semaines avant la date de début.

4.2 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

4.2.1 MODALITÉS D'EXAMENS *(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)*	
L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée selon les modalités suivantes: *(en complément du tableau des MCCC en annexe, préciser l'organisation et les formes variées des évaluations prévues dans la formation ainsi que les modalités relatives à la session de rattrapage)*	
Évaluation terminale :	☒ OUI ; ☐NON A préciser : Un contrôle terminal (écrit)
Évaluation continue avec la possibilité d'un contrôle terminal	☐OUI ; ☐NON A préciser : QCM / Etude de cas
Évaluation continue intégrale	☐ OUI ; ☐NON A préciser :

4.2.2 ABSENCES AUX EXAMENS **Préciser les modalités de rattrapage en cas d'absence à un examen ou les résultats reportés sur le relevé de notes (ABJ, ABI, DEFAILLANT)** *(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)*	
Absence aux évaluations continues *(modalités à préciser)*	Pour toute absence justifiée ou injustifiée une note de zéro sera attribuée à l'épreuve
Absence aux évaluations terminales de session initiale ou de session de rattrapage *(modalités à préciser)*	Pour toute absence justifiée ou injustifiée une note de zéro sera attribuée à l'épreuve

5. Résultats

5.1 Les jurys

LES JURYS *(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)*	
Modalités sur la délibération à préciser	Présidé par Gwenaëlle Pennober La liste du jury de sélection et du diplôme sera soumis présentée pour validation à la CFVU

5.2 Modalités d'obtention du diplôme

MODALITES D'OBTENTION DU DIPLÔME *(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)*	
Modalités à préciser	Des mentions sont décernées aux étudiants qui obtiennent l'une des moyennes générales annuelles suivantes : - moyenne supérieure ou égale à 10/20 et inferieure à 12/20 : mention passable ; - moyenne supérieure ou égale à 12/20 et inferieure à 14/20 : mention assez bien ; - moyenne supérieure ou égale à 14/20 et inferieure à 16/20 : mention bien ; - moyenne supérieure ou égale à 16/20 : mention très bien.

5.3 Communication des résultats

COMMUNICATION DES RÉSULTATS *(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)*	
Modalités à préciser	Affichage d'un PV anonymé dans les locaux de la DFTLV. Consultation par le stagiaire de son dossier en ligne (relevé de notes), à partir son espace numérique de travail sur la plate-forme universitaire

5.4 Le redoublement

REDOUBLEMENT	
Modalités du redoublement à préciser	Non autorisé .

6. Dispositions diverses

6.1 Dispositions spécifiques à la formation

6.2 Mesures transitoires

(le cas échéant) A utiliser en cas de changement de maquette